

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2018

---

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille dix-huit (9 novembre 2018), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire  
Madame Martine Frenette, conseillère  
Madame Marjolaine Morasse, conseillère  
Madame Diane Du Sablon, conseillère  
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller  
Madame Ginette Bourré, conseillère  
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

#### **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès verbaux des 12 et 26 octobre 2018
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance novembre 2018
- 1.5 Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
- 1.6 Engagement du personnel du restaurant au Centre Sportif Jules Paquin
- 1.7 Aréna - contrat pour pour opérer la surfaceuse
- 1.8 Période des fêtes - Fermeture du bureau

#### **2 TRÉSORERIE**

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois d'octobre 2018
- 2.2 Frais de remboursement des élus
- 2.3 Avis de motion - Traitement pour les élus
- 2.4 Avis de motion - Budget 2019
- 2.5 Déclaration des intérêts pécuniaires
- 2.6 Honoraires professionnels - Dossier François Bégin
- 2.7 Service informatique - Renouvellement banque d'heure
- 2.8 Budget 2019 - Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
- 2.9 Fondation du Foyer de Sainte-Thècle
- 2.10 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

#### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 6.1 Problématique d'accès à un réseau cellulaire en milieu rural

- 6.2 Problématique d'accès à un réseau cellulaire en milieu rural - Demande d'appui à la MRC de Mékinac
- 6.3 OMH - Servitude pour le HML

## **7 AUTRES SUJETS**

- 7.1 Varia
  - 7.1.1 Projet TECQ - Aménagement de 2 réservoirs - Aqueduc Montauban
  - 7.1.2 Association du Lac Castor - Demande d'aide financière
  - 7.1.3 Commissaire aux plainte demande d'avis juridique
- 7.2 Informations aux contribuables
- 7.3 Point d'information du Maire
- 7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.5 Levée de l'assemblée

## **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Monsieur Eddy Alain, directeur général et secrétaire trésorier par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2018-11-281** Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 9 novembre 2018 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption des procès verbaux des 12 et 26 octobre 2018**

**2018-11-282** **ONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2018 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2018 ont été remis aux élus avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Martine Frenette et résolu que les procès-verbaux du 12 octobre 2018 et du 26 octobre 2018 soient adoptés tel que rédigés.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance novembre 2018**

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Monsieur Eddy Alain, directeur général par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois d'octobre.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est

déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

### **1.5 Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim**

**2018-11-283 CONSIDÉRANT** que monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire-trésorier et fonctionnaire désigné est en congé de maladie pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'embauche avec monsieur Eddy Alain au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim prendra fin sous peu (résolution 2018-08-217);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Frenette et résolu;

**QUE** le conseil municipal autorise l'engagement de madame Pascale Bonin dans les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

**QU'**elle soit autorisée à signer tous les documents bancaires et administratifs reliés à sa fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire;

**QUE** le maire, monsieur Serge Deraspe, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban le contrat de travail à intervenir.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.6 Engagement du personnel du restaurant au Centre Sportif Jules Paquin**

**2018-11-284 CONSIDÉRANT** que la municipalité doit engager du personnel pour opérer le restaurant du Centre Sportif Jules Paquin pour la saison 2018 - 2019;

**EN CONSÉQUENCE**; il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise l'engagement de personnel aux taux suivant:

- Madame Josée O'Bomsawin au taux horaire de 13.75\$
- Madame Karina O'Bomsawin au taux horaire de 10.90\$
- Madame Francine Desgagné au taux horaire de 10.90\$
- Surnuméraire au besoin au taux horaire de 10.90\$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.7 Aréna - contrat pour pour opérer la surfaceuse**

**2018-11-285** Dans le cadre des opérations pour la saison 2018-2019 du Centre sportif Jules Paquin, il est proposé par Donald Dryburgh et résolu unanimement que ce conseil autorise la signature d'un contrat avec monsieur Gilles Morasse pour faire l'entretien général du bâtiment incluant l'entretien de la glace (surfaceuse).

### **1.8 Période des fêtes - Fermeture du bureau**

**2018-11-286** Il est proposé par madame Martine Frenette et résolu unanimement que le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement et qu'un avis soit inclus dans le journal municipal.

## **2 TRÉSORERIE**

### **2.1 Bordereau de dépenses du mois d'octobre 2018**

**2018-11-287 CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Ginette Bourré et monsieur Donald Dryburgh;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à

payer pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le journal #377 pour les comptes à approuvés et payés;

**CONSIDÉRANT** le journal #376 relatif aux dépenses autorisées par le directeur général par intérim au nom de la municipalité en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu;

**QUE** les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 octobre 2018, au montant de 77 156.62\$, soient approuvés et payés ainsi qu'entériner les dépenses pré autorisées par le directeur général par intérim au montant de 84 438.16\$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la municipalité.

**QUE** le cumul des journaux # 376 et # 377 est de 161 594.78\$;

**QUE** le directeur général par intérim dépose le rapport de la rémunération totale brute mensuellement incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus et tous les employés municipaux pour la période du 23 septembre au 20 octobre 2018 au montant de 31 197.29\$;

**QUE** le directeur général par intérim dépose le rapport des dépenses payées par retrait direct ou par prélèvement automatique pour le mois d'octobre 2018;

1er octobre	Frais fixes d'opérations	20.00\$	
15 octobre	La Capitale	1 796.26\$	Assurance collective
22 octobre	Scotia Bank/prêt	423.57\$	Achat Escape

Pour un total de: 2 239.83\$

**QUE** le directeur général par intérim dépose le rapport des encaissements pour le mois d'octobre 2018 au montant de 55 803.81\$

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 octobre 2018.*

\_\_\_\_\_  
*Madame Manon Frenette, secrétaire-trésorière par intérim  
pour monsieur Eddy Alain, directeur-général par intérim*

## **2.2 Frais de remboursement des élus**

**2018-11-288** Madame Marjolaine Morasse déclare avoir des frais à se faire rembourser par la municipalité, d'un montant de 310.36\$ pour le mois d'octobre 2018.

Madame Diane Du Sablon déclare avoir des frais à se faire rembourser par la municipalité, d'un montant de 36.50\$ pour le mois d'octobre 2018.

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu de rembourser madame Marjolaine Morasse au montant de 310.36\$ ainsi que madame Diane Du Sablon pour les dépenses encourues du mois d'octobre 2018.

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

## **2.3 Avis de motion - Traitement pour les élus**

Avis de motion est par la présente donné par madame Guylaine Gauthier à l'effet qu'un projet de règlement concernant le remplacement du règlement #2018-326 relatif au

traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus municipaux sera présenté lors d'une séance ultérieure pour étude et adoption s'il y a lieu.

Une copie du règlement ayant été transmise à chaque membre du conseil, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption.

#### **2.4 Avis de motion - Budget 2019**

Avis de motion est par la présente donné par madame Marjolaine Morasse à l'effet qu'un projet de règlement sera présenté pour étude et adoption s'il y a lieu concernant le budget 2019, l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année 2019 et le plan triennal des immobilisations pour 2019-2020-2021.

#### **2.5 Déclaration des intérêts pécuniaires**

Le directeur général par intérim confirme que les membres du conseil suivants ont remis leurs déclarations d'intérêts pécuniaires, lors de la séance régulière du 9 novembre 2018.

- Monsieur Serge Deraspe, maire
- Madame Martine Frenette, conseillère #1
- Madame Marjolaine Morasse, conseillère #2
- Monsieur Donald Dryburgh, conseiller #4
- Madame Ginette Bourré, conseillère #5
- Madame Guylaine Gauthier, conseillère #6

Et qu'un certificat en ce sens ainsi que ce procès-verbal sera transmis au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

#### **2.6 Honoraires professionnels - Dossier François Bégin**

**2018-11-289** Dans le cadre du projet d'acquisition d'une partie de la rue des Mélodies de monsieur François Bégin (résolution # 2018-10-246), il est proposé par madame Martine Frenette et résolu de payer les honoraires professionnels de la firme Morency au coût de 4 280.13\$

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **2.7 Service informatique - Renouvellement banque d'heure**

**2018-11-290** Dans le but d'économie et de saine gestion il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu d'acheter une banque de 20 heures, de la compagnie Infoteck, pour l'entretien des systèmes informatique au coût de 71.95\$/l'heure totalisant 1 439\$ plus taxe.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **2.8 Budget 2019 - Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

**2018-11-291** **CONSIDÉRANT** que la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf (RRGMRP) a adopté son budget 2019 le 18 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** que les revenus et les dépenses se chiffrent à 12 367 252 \$

**CONSIDÉRANT** que la partie du budget à la charge de la municipalité passe de 1.5824% à 1.5261%;

**CONSIDÉRANT** que la quote-part du budget sera de 93 164\$ soit une baisse de 1 324\$ avec l'année précédente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Martine Frenette et résolu que ce conseil adopte le budget 2019 de la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf avec des revenus et des dépenses;

**QUE** la quote-part pour 2019 pour la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban sera de 93 164 \$ pour les matières résiduelles et de 1 111.18 \$ pour le service de la dette pour les fosses septiques.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **2.9 Fondation du Foyer de Sainte-Thècle**

**2018-11-292 CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du Centre multiservices Foyer de Saint-Thècle;

**CONSIDÉRANT** que la mission de l'organisme est d'amasser des argents qui serviront à l'amélioration de la qualité de vie des usagers;

**CONSIDÉRANT** que des citoyens de Notre-Dame-de-Montauban bénéficient des services offerts par le centre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu;

**QUE** ce conseil accorde une aide financière à la fondation du Foyer de Sainte-Thècle au montant de 250\$ pour l'amélioration de la qualité de vie des usagers.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **2.10 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)**

Début:

Fin:

### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **6.1 Problématique d'accès à un réseau cellulaire en milieu rural**

**2018-11-293 CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est un site de villégiature par excellence avec ses 53 lacs présents sur son territoire et une destination touristique de plus en plus fréquentée dans la région avec son parc des chutes, son sentier national et sa compétition provinciale de véhicules hors route;

**CONSIDÉRANT** qu'une couverture cellulaire sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban est essentielle pour assurer la sécurité des citoyens, des villégiateurs et des touristes qui le fréquentent;

**CONSIDÉRANT** que l'absence d'une couverture sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban, isole la population et la prive de l'utilisation de mobile et du numérique;

**CONSIDÉRANT** que le besoin d'un réseau cellulaire à Notre-Dame-de-Montauban est immédiat et que les sommes à investir sont considérables, la municipalité doit obtenir l'appui des gouvernements et de la MRC de Mékinac pour régler sa problématique et obtenir une couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'en décembre 2017, Ambra Solutions a émis un rapport d'étude de la couverture cellulaire pour la MRC de Mékinac et que dans cette étude, la construction d'une tour cellulaire est proposée afin de couvrir le territoire de Notre-Dame-de-Montauban;

**CONSIDÉRANT** qu'en avril 2018, le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a, par sa résolution 2018-04-119, demandé, pour une question de sécurité

pour la population, aux gouvernements fédéral et provincial de mettre en place un programme d'aide financière permettant aux municipalités de solutionner leur problématique de téléphonie cellulaire et que ce programme favorise le développement en milieu rural pour combler les lacunes actuelles;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé en avril 2018 et reçu l'appui d'une vingtaine de municipalités avoisinantes et de deux MRC, qui ont passé une résolution pour solutionner sa problématique de téléphonie cellulaire à Notre-Dame-de-Montauban et dans les milieux ruraux;

**CONSIDÉRANT** la réponse du Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, adressée à la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, et reçue le 18 juin 2018 de l'honorable Navdeep Bains, mentionnant que le CRTC annoncera un nouveau fonds d'aide de 750 millions pour les régions mal desservies, entre autre par le sans fil mobile, et sa décision devrait être publiée en 2018;

**CONSIDÉRANT** que le 27 septembre 2018, le CRTC a annoncé les critères utilisés pour évaluer les demandes de financement à partir du fonds de 750 millions;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'annonce du CRTC d'un fonds de 750 millions pour les régions mal desservies, la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a communiqué avec son partenaire Telus, présent sur le territoire pour évaluer les projets pouvant régler notre problématique de Réseau de cellulaire qui répondent aux critères émis à la mi-octobre 2018 par le CRTC;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun critère défini dans le programme de 750 millions du CRTC ne permet de présenter un projet pour régler la problématique d'accès à un réseau cellulaire à Notre-Dame-de-Montauban. La vision de route principale du CRTC est trop limitative;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, utilisera tous les moyens et toutes les tribunes à sa disposition pour orienter les discussions et les réflexions du gouvernement provincial afin que celui-ci ne calque pas le programme du CRTC qui vient à l'encontre des objectifs provinciaux de la CAQ pour répondre aux besoins des milieux ruraux pour combler les lacunes actuelles de téléphonie cellulaire;

**QUE** ce conseil demande au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, de ne pas calquer les critères d'admissibilité au sans fil mobile du programme du fonds de 750 millions du CRTC dans les lignes directrices de son programme pour le fonds de 400 millions prévu incessamment mais de définir les critères du programme provincial en fonction des objectifs provinciaux dont le règlement de la problématique d'accès à un réseau cellulaire en milieu rural. Pour ce faire, il est important de ne pas limiter les projets admissibles aux routes principales telles que définies dans le programme du CRTC et de s'assurer d'inclure aussi dans les critères d'admissibilité les routes secondaires et tertiaires permettant de régler la problématique de la téléphonie cellulaire en milieu rural au Québec;

**QUE** ce conseil sollicite également la collaboration de:

- Monsieur François Legault, Premier ministre du Québec;
- Madame Geneviève Guilbault, Vice-première Ministre, Ministre de la Sécurité publique et Ministre responsable de la région de la Capitale nationale;
- Monsieur Jean Boulet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Ministre responsable de la région de la Mauricie;
- Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;
- Madame Sonia Lebel, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Francophonie canadienne, Ministre responsable de la Condition féminine et Députée de Champlain;
- Monsieur Bernard Thompson, préfet de la MRC de Mékinac;

pour le programme de 400 millions respecte les objectifs provinciaux d'offrir une couverture cellulaire large bande à 100% des citoyens du Québec en s'assurant que les critères d'admissibilité prévoient les dispositions nécessaires pour régler la problématique d'accès à un réseau cellulaire en milieu rural afin que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban puisse se prévaloir du programme et qu'un réseau cellulaire desserve adéquatement son territoire situé dans un milieu rural;

**QUE** ce conseil demande l'appui des MRC voisines: Portneuf, Des Chenaux, La

Tuque, Matawini et Shawinigan et des municipalités avoisinantes d'appuyer sa démarche;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6.2 Problématique d'accès à un réseau cellulaire en milieu rural - Demande d'appui à la MRC de Mékinac**

**2018-11-294 CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban paie, en fonction de sa richesse foncière uniformisée, une quote part annuelle à la MRC de Mékinac en lien entre autre avec l'aménagement et le développement économique de son territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'absence d'une couverture cellulaire sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban isole la population et la prive de l'utilisation de mobile et du numérique;

**CONSIDÉRANT** que le besoin d'un réseau cellulaire à Notre-Dame-de-Montauban est immédiat et que les sommes à investir sont considérables, la municipalité doit obtenir l'appui des gouvernements et de la MRC de Mékinac pour régler sa problématique et obtenir une couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'en décembre 2017, Ambra Solutions a émis un rapport d'étude de la couverture cellulaire pour la MRC de Mékinac et que dans cette étude, la construction d'une tour cellulaire est proposée afin de couvrir le territoire de Notre-Dame-de-Montauban;

**CONSIDÉRANT** qu'en avril 2018, le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a, par sa résolution 2018-04-119, demandé, pour une question de sécurité pour la population, aux gouvernements fédéral et provincial de mettre en place un programme d'aide financière permettant aux municipalités de solutionner leur problématique de téléphonie cellulaire et que ce programme favorise le développement en milieu rural pour combler les lacunes actuelles;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé en avril 2018 et reçu l'appui d'une vingtaine de municipalités avoisinantes et de deux MRC, qui ont passé une résolution pour solutionner sa problématique de téléphonie cellulaire à Notre-Dame-de-Montauban et dans les milieux ruraux;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun critère défini dans le programme de 750 millions du CRTC ne permet de présenter un projet pour régler la problématique d'accès à un réseau cellulaire à Notre-Dame-de-Montauban. La vision de route principale du CRTC est trop limitative;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

**QUE** ce conseil demande à la MRC de Mékinac, de prioriser le dossier de la téléphonie cellulaire, faire du lobbying et utiliser tous les moyens et toutes les tribunes à sa disposition pour orienter les discussions et les réflexions du gouvernement provincial afin que celui-ci ne calque pas le programme de 750 millions du CRTC qui vient à l'encontre des objectifs provinciaux de la CAQ pour répondre aux besoins des milieux ruraux du Québec pour combler les lacunes actuelles de téléphonie cellulaire;

**QUE** ce conseil demande à la MRC de Mékinac de sensibiliser et influencer les décideurs du gouvernement provincial responsable du fonds de 400 millions d'aide qui sera annoncé incessamment pour que les critères d'admissibilité aux infrastructures de téléphonie cellulaire permettent d'inclure les populations rurales situées près des routes secondaires et tertiaires du Québec afin de permettre de régler la problématique de la téléphonie cellulaire en milieu rural;

**QUE** ce conseil demande à la MRC de Mékinac de procéder aux relevés de site sur le terrain à Notre-Dame-de-Montauban et aux études de propagation RF détaillées pour déterminer l'emplacement optimal sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour installer une tour cellulaire, tel que préciser dans le rapport d'étude d'Ambra Solutions;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **6.3 OMH - Servitude pour le HML**

**2018-11-295** **CONSIDÉRANT** que l'édifice de l'OMH de Notre Dame de Montauban situé au 571, avenue des Loisirs dans le cadre de travaux de conformité à construit une installation septique incluant une conduite de rejet d'égout sur le terrain voisin propriété de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité avait autorisé les travaux conditionnels à ce que l'OMH réalise une servitude de passage et avait mandaté le maire et le directeur général à signer les documents relatifs (rés 2016-05-83);

**CONSIDÉRANT** que le notaire mandaté par l'OMH nous informe que le dossier est à l'étude à la société d'Habitation du Québec (SHQ) depuis 2 ans;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt de la municipalité et de l'OMH de finaliser le dossier;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

**QUE** le conseil municipal demande à la SHQ de donner son assentiment.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **7 AUTRES SUJETS**

### **7.1 Varia**

#### **7.1.1 Projet TECQ - Aménagement de 2 réservoirs - Aqueduc Montauban**

**2018-11-296** **CONSIDÉRANT** que dans le cadre du programme TECQ, la municipalité a octroyé un contrat pour le remplacement du réservoir de l'aqueduc secteur Montauban à la firme CWA;

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur a transmis un premier décompte des travaux exécutés en date du 31 octobre 2018 au montant de 333 275.39\$ avant taxes représentant 93.1% des travaux;

**CONSIDÉRANT** que le décompte inclus trois directives du changement DC-01, DC-02, DC-03;

**CONSIDÉRANT** que la firme d'ingénieur Pluritec mandatée par la municipalité pour faire le suivi des travaux recommande le paiement sauf à distraire la retenue contractuelle de 10% soit un total de 344 865.04\$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le paiement de 344 865.04\$ à la firme CWA.

#### **7.1.2 Association du Lac Castor - Demande d'aide financière**

**2018-11-297** **CONSIDÉRANT** que dans le cadre de vérification de la qualité de l'eau, l'association de protection du Lac Castor demande une aide financière à la Municipalité de l'ordre de 50% du coût d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Diane Du Sablon et résolu de contribuer financièrement de l'ordre de 118\$ conditionnel à recevoir les résultats;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **7.1.3 Commissaire aux plaintes demande d'avis juridique**

**2018-11-298** **CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu du Commissaire aux plaintes du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire en date du 12 octobre ses

commentaires suite à des plaintes de citoyens pour des contrats octroyés par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marjolaine Morasse de demander un avis juridique auprès des aviseurs légaux de la municipalité soit la firme d'avocats Morency;

**ADOPTÉE** à la majorité des conseillers.

Madame Martine Frenette se retire de ce point afin de ne pas se placer en situation de conflit d'intérêt.

**7.2 Informations aux contribuables**

**7.3 Point d'information du Maire**

**7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)**

**7.5 Levée de l'assemblée**

**2018-11-299** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu que la séance soit levée à 21h30.

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Serge Deraspe  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame Manon Frenette, secrétaire-  
trésorière par intérim  
pour monsieur Eddy Alain, directeur-  
général par intérim

*" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 13 novembre 2018.*